



Déclaration des droits des parents en matière de confidentialité et de sécurité des données

Le Système des écoles publiques de la Ville de New York (NYCPS) prend très au sérieux la confidentialité des informations sur vous et sur vos enfants. Plusieurs lois et dispositions réglementaires fédérales et étatiques protègent la confidentialité des dossiers scolaires et des données à caractère personnel, ou « Personally Identifiable Information - PII » de vos enfants.

Il existe des lois fédérales qui protègent les PII de votre enfant comprenant la [Loi relative à la confidentialité et aux droits des familles en matière d'éducation](#) (Family Educational Rights and Privacy Act - FERPA) la [Loi sur la protection de la vie privée des enfants en ligne](#) (Children's Online Privacy Protection Act - COPPA), l'[Amendement de la loi sur la Protection des droits des élèves](#) (Protection of Pupil Rights Amendment - PPRA) et la [Loi pour l'éducation des personnes handicapées](#) (Individuals with Disabilities Education Act - IDEA).

La [loi sur l'éducation de l'État de New York 2-d](#) est une loi de l'État qui protège la confidentialité des informations relatives à votre enfant et impose des responsabilités au NYCPS et aux tiers qui reçoivent ces informations de la part du NYCPS. La [Disposition réglementaire A-820 de la chancellerie](#) est un règlement local qui décrit vos droits et les responsabilités du NYCPS en matière de confidentialité des dossiers scolaires des élèves.

En vertu de ces lois et règlements, les parents et les élèves âgés de 18 ans et plus disposent des droits suivants en matière de dossiers scolaires et d'informations personnelles identifiables. Ces droits s'appliquent aux dossiers et informations scolaires conservés par le NYCPS et par des organisations extérieures qui reçoivent les informations de votre enfant du NYCPS :

- **Le droit à la protection des PII de l'élève de la vente ou de l'utilisation à des fins commerciales ou de marketing.**

Le NYCPS et les organisations externes qui reçoivent les informations relatives à votre enfant de la part du NYCPS ne peuvent pas vendre ni utiliser ces informations à des fins commerciales, de marketing ou publicitaires.

- **Le droit d'examiner et de réviser les dossiers scolaires de l'élève dans un délai de 45 jours.**

Vous devez soumettre une demande écrite (les formulaires de demande de dossiers scolaires sont disponibles [en ligne](#)) au chef d'établissement. Après avoir vérifié votre identité et votre autorisation à recevoir les documents demandés, le NYCPS vous fournira une copie des documents demandés ou conviendra d'une date et d'un lieu pour que vous puissiez les consulter.

- **Le droit de demander que des données du dossier scolaire de votre enfant soient modifiées dès lors que vous les estimez incorrectes, trompeuses ou qu'elles portent atteinte au droit à la vie privée de votre enfant.**

Vous devez soumettre une demande écrite (un e-mail est acceptable) au chef d'établissement pour modifier les dossiers, en décrivant les dossiers que vous souhaitez modifier, les raisons pour lesquelles vous pensez que les informations sont actuellement inexactes, trompeuses ou violent les droits à la vie privée de l'élève, ainsi que vos propositions de modifications. Si le NYCPS décide de ne pas faire les modifications demandées au dossier scolaire, vous recevrez des informations sur la manière de faire appel de la décision et de demander une audience.

- **Le droit d'exiger une autorisation écrite avant de diffuser des PII provenant du dossier scolaire de votre enfant.**

Dans certains cas, cependant, la loi autorise la divulgation sans autorisation parentale. Pour obtenir des informations sur ces exceptions, allez sur : <https://www.schools.nyc.gov/about-us/policies/data-privacy-and-security-policies>.

- **Le droit à la protection des informations relatives à votre enfant lorsqu'elles sont transférées et lors de leur sauvegarde.**

Le NYCPS et les tiers qui reçoivent les informations relatives à votre enfant doivent utiliser des mesures de sécurité, telles que le cryptage, les pare-feu et la protection par mot de passe, afin de protéger les données. Les mesures de sécurité doivent satisfaire aux normes du secteur, y compris la Version 2.0 du cadre pour l'amélioration de cybersécurité des infrastructures critiques (Framework for Improving Critical Infrastructure Cybersecurity Version 2.0) de l'Institut national des normes et de la technologie (National Institute for Standards and Technology - NIST).

- **Le droit d'être informés des infiltrations ou des divulgations non autorisées des PII de votre enfant.**

Le NYCPS vous informera dans les 60 jours suivant la découverte de l'infiltration ou de la divulgation non autorisée des informations de votre enfant, à moins que cela n'interfère avec une enquête des forces de l'ordre.

- **Le droit de déposer une plainte auprès du NYCPS et du département de l'Éducation de l'État de New York concernant d'éventuelles infiltrations ou divulgations non autorisées des PII de votre enfant.**

Si vous déposez une plainte auprès du NYCPS, nous vous fournirons une réponse dans un délai maximum de 60 jours après l'avoir reçue. Si nous avons besoin de plus de 60 jours, nous vous fournirons une explication écrite ainsi qu'une date anticipée de réponse.

Les plaintes auprès du NYCPS peuvent être adressées au :

Chief Privacy Officer
New York City Department of Education
52 Chambers Street, Room 308
New York, NY 10007
ou envoyées par e-mail à : Studentprivacy@schools.nyc.gov

Les plaintes auprès du Département de l'Éducation de l'État de New York peuvent être adressées au :

Chief Privacy Officer
New York State Education Department
89 Washington Avenue
Albany, NY 12234
ou envoyées par e-mail à : privacy@nysed.gov

- **Le droit de déposer une plainte auprès du Département de l'Éducation des États-Unis si vous pensez que le NYCPS n'a pas respecté les exigences de la FERPA.** Les plaintes auprès du US DOE peuvent être adressées au :

Student Privacy Policy Office
U.S. Department of Education
400 Maryland Avenue SW
Washington, DC 20202-8520
ou envoyées par e-mail à : FERPA.Complaints@ed.gov

- **Le droit d'être notifiés annuellement de vos droits.**

En outre, le NYCPS promet de :

- Collecter et divulguer les informations de votre enfant uniquement si elles sont nécessaires et uniquement pour des objectifs éducatifs ou dans les cas où la loi l'autorise.
- S'assurer que chaque usage ou divulgation d'informations d'élèves est dans l'intérêt du NYCPS et des élèves.
- Minimiser la collection, le traitement et la transmission des PII.
- Fournir une formation annuelle au personnel du NYCPS qui a accès à vos informations.
- Conserver les accords écrits conclus avec des tiers qui reçoivent les PII de votre enfant de la part du NYCPS. L'accord décrit comment les tiers garderont les données de votre enfant confidentielles et sécurisées.
- Publier des informations supplémentaires sur nos accords avec des tiers qui reçoivent des informations sur les élèves de la part du NYCPS. Pour obtenir des informations sur les données collectées par un tiers, les raisons pour lesquelles il les collecte et la manière dont il prévoit de les protéger, allez sur : <https://www.schools.nyc.gov/about-us/policies/data-privacy-and-security-policies/supplemental-information-for-parents-about-doe-agreements-with-outside-entities>.
- Ne pas conserver de copies des informations de votre enfant lorsqu'elles ne sont plus nécessaires.

Vous pouvez trouver une liste complète de tous les types de données sur les élèves que le Département de l'Éducation de l'État de New York collecte en vous rendant sur :
<https://www.nysed.gov/data-privacy-security/student-data-inventory>.